



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial
Quatorzième session

Banff, Alberta, Canada, 7-12 décembre 1990

Point 8 de l'ordre du jour :

SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES BIENS CULTURELS
INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

1. Lors de sa quatorzième session le Bureau, tout en reconnaissant que les réponses au questionnaire intitulé "Mise à jour de l'information sur les biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial" ne permettaient pas toujours d'appréhender les problèmes qui se posaient pour la conservation des biens culturels inscrits, a toutefois jugé utile de poursuivre l'exercice, notamment en vue de l'établissement d'un fichier technique sur les sites inscrits. Il a, par ailleurs, demandé au Secrétariat de présenter au Comité un "Rapport faisant état des missions qu'auront réalisées durant les mois à venir des experts envoyés par l'Unesco sur des sites menacés de dangers". Le Bureau s'est par ailleurs inquiété de l'état de conservation de la Vallée de Katmandou et du projet d'aménagement du Plateau des Pyramides.
2. Depuis la réunion du Bureau, deux missions d'experts ont été organisées : (i) à Tombouctou (Mali) pour examiner l'état du site et aider les autorités maliennes à élaborer un dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine en péril (CC-90/CONF.004/3 Add.) ; (ii) au Portugal pour élaborer un diagnostic des dégâts qui, lors des récentes tempêtes, ont endommagé le monastère des Hiéronymites et la Tour de Belem à Lisbonne, et le Monastère de Batalha.
3. Monastère des Hiéronymites, Tour de Belèm et Monastère de Batalha
Ces biens ont été inscrits, en 1983, sur la Liste du patrimoine mondial, au titre des critères (iii) et (vi) pour l'ensemble du monastère des Hiéronymites et de la Tour de Belèm, et des critères (i) et (ii) pour le Monastère de Batalha. A la demande des autorités portugaises, ces trois édifices ont fait l'objet, en mai 1990, d'une mission d'expertise, financée par le Fonds du patrimoine mondial (5.900 dollars des Etats-Unis). L'objectif de la mission était d'établir un diagnostic de leur état d'altération, à la suite, notamment, de graves tempêtes et de fournir aux autorités compétentes des conseils pour leur restauration et leur conservation. Le rapport peut être consulté auprès du Secrétariat.

Bien que ces monuments diffèrent les uns des autres par leur identité culturelle, l'analyse des problèmes pathologiques observés a permis d'attribuer les causes principales aux facteurs communs suivants : l'humidité, l'insuffisance de la qualité des pierres, des faiblesses dans la résistance des maçonneries poreuses. Les altérations attribuables à l'humidité proviennent de différentes origines : remontées d'eau par capillarité, défauts d'étanchéité, ruissellements d'eau de pluie sur les façades. Les dégradations des pierres résultent de l'utilisation de roches ayant une microstructure inadaptée pour pouvoir supporter pendant des années, voire des siècles, des conditions d'exposition aux intempéries trop sévères. Des maçonneries porteuses en pierre de taille sont fissurées ou rompues par insuffisance de résistance mécanique. Pour réparer et empêcher l'aggravation de ces désordres, différentes techniques peuvent être envisagées. Toutefois, compte tenu de la multiplicité des facteurs, le diagnostic précis, dans certains cas, ne peut être formulé qu'en se fondant sur des mesures expérimentales précises. Par ailleurs, l'état et la qualité de ces oeuvres d'art impliquent que les responsables portugais soient informés des techniques récentes existant en matière de diagnostic et de restauration. L'organisation de cours de formation spécialisés, adaptés spécifiquement aux problèmes concrets des édifices, serait profitable à leur conservation.

De façon plus spécifique, au Monastère des Hiéronymites, les principaux problèmes de conservation des bâtiments sont les suivants : stabilité des structures ; infiltrations d'eau ; entretien des maçonneries, charpente et couverture. Les nombreuses dégradations apparentes, sous forme de fissures, rupture, désolidarisation, inclinaison, font craindre que des désordres plus importants se produisent, si on n'effectue pas des travaux de consolidation. Mais les observations visuelles ne permettent pas de formuler un diagnostic précis. Une série de mesures expérimentales devrait être effectuée pour avoir une base scientifique d'orientation. D'autre part, les infiltrations d'eau témoignent d'une déficience de l'étanchéité des couvertures et des joints des murs. Or, l'humidité est un facteur aggravant pour l'altération des pierres. Avant d'effectuer un programme de travaux d'étanchéité, il serait indispensable de localiser les points faibles favorisant la pénétration d'eau. La mise en place d'une équipe chargée d'effectuer un entretien permanent et un contrôle des déficiences nouvelles éviterait l'aggravation de certains désordres.

Les différents problèmes d'altérations des maçonneries en pierre de la Tour de Belém sont à classer en deux catégories : dégradation des pierres et du mortier exposés à l'extérieur aux intempéries et altération de la surface des pierres à l'intérieur des locaux. La Tour de Belém est un édifice qui, au point de vue de sa stabilité, est en très bon état. Les désordres visibles sont assez facilement réparables. Le plus important pour la bonne conservation est de remédier au manque de ventilation et d'aération du local des canons. Les infiltrations d'eau par défaut de colmatage des joints peuvent aussi entraîner un préjudice qui s'amplifiera au cours du temps. Le nettoyage des parties noires et un traitement anti-cryptogamique valoriseraient l'aspect extérieur de ce bâtiment.

Au Monastère de Batalha, on rencontre plusieurs problèmes de natures différentes. Dans l'ordre d'importance, ont été relevés : les dégradations qui concernent la stabilité de l'édifice, liées à des actions mécaniques ; les altérations des pierres dans leur fonction ornementale, liées à des transformations physico-chimiques et biologiques visibles par l'effritement des pierres ou la coloration des façades ; et les problèmes des vitraux, les plus importants du Portugal, datant du XVe siècle. Plusieurs facteurs mettent en cause la parfaite conservation de ces vitraux. Les meneaux en pierre, qui existaient dans les baies et sur lesquels étaient fixés les vitraux, ont subi des dégradations. En particulier, lors du séisme de 1755, les vitraux ont été soumis à de très fortes tensions, sous l'effet de la déformation de l'église. Depuis, certaines remises en état provisoire ont consisté à insérer les vitraux dans des bâtis en bois. Mais aucune solution de conservation valable n'a été apportée pour résoudre le problème

de la déformation du plomb et des vitres cassées. Les mesures à court terme souhaitables sont exposées dans le rapport technique. Au Monastère de Batalha, le problème principal est lié à la préservation de la stabilité de l'édifice. Avant de proposer des solutions concrètes de renforcement, l'insuffisance de connaissances précises nécessite une étude approfondie des causes des altérations.

La mission initialement demandée pour l'examen des trois biens précités a néanmoins permis à l'expert de visiter d'autres sites portugais inscrits sur la Liste de patrimoine mondial : le Couvent du Christ à Tomar et le Monastère d'Alcobaça.

Le Couvent du Christ à Tomar présente surtout des dégradations dues à l'humidité entraînant notamment une coloration des façades due au ruissellement de l'eau des toits. La conservation de l'humidité en surface entraîne, en outre, la prolifération des mousses et des lichens. La question la plus urgente à régler concerne l'humidité dans la rotonde des templiers. La conservation des peintures dorées et polychromes du XVI^e siècle en dépend. Le problème principal au Monastère d'Alcobaça est dû à la présence d'une nappe phréatique sous l'édifice. Les remontées d'eau par capillarité qui en résultent provoquent de nombreuses altérations des pierres. Des sondages et une étude du niveau de l'eau dans le sol permettraient de proposer les solutions les meilleures pour supprimer ce phénomène. On a constaté une dégradation des parties ornementales en pierre, qui résulte de la qualité médiocre de la pierre utilisée. Celle-ci se révèle, notamment, impropre à une utilisation en soubassement. Avant de choisir les travaux de confortation les plus appropriés pour renforcer les maçonneries, il serait indispensable de contrôler l'évolution de l'écartement des fissures existantes.

4. Vallée de Katmandou

Inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1979 au titre des critères (iii), (iv) et (vi), la Vallée de Katmandou fait l'objet d'une campagne internationale de sauvegarde qui a en premier lieu permis l'élaboration d'un plan directeur pour la gestion et la conservation des monuments culturels de l'ensemble de la vallée.

Aux termes de la proposition d'inscription soumise en 1979 par les autorités népalaises, sept sites ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : les places du Durbar à Katmandou, Patan et Bhadgaon (Bhaktapur), les deux stoupas bouddhiques de Swayambhu et Bodhnath et les deux groupes de temples hindous de Pashupati et Changu Narayan. Si l'on considère que les trois places du Durbar sont composées de 91 édifices importants, le stoupa de Swayambu, de 12 structures architecturales et les groupes de temples hindous, de 28 édifices, considérés comme d'importance exceptionnelle, le suivi de l'état de ces différents monuments s'avère une tâche complexe, tant pour l'Unesco que pour les autorités népalaises.

La Vallée de Katmandou a fait l'objet en 1989 de l'envoi du questionnaire sur le suivi de l'état de conservation des biens culturels. Les autorités ont évoqué de façon générale les travaux de restauration effectués dans le cadre du plan d'action de la campagne. Seuls deux biens, le temple de Changu Narayan et le Mani Keschav Narayan Chok sur la Place du Durbar à Patan, étaient cités comme appelant des mesures de restaurations urgentes. Dans les deux cas, des reconstructions de certaines parties ou renforcements des structures se révélaient nécessaires. Le Comité, avant, à sa 13^e session, été informé de l'effondrement de la toiture du temple Bishwanath sur la place du Durbar à Patan.

Le Fonds du patrimoine mondial a été sollicité par trois fois au titre de l'assistance d'urgence : en 1979 et 1980 pour la consolidation du temple de Swayambhu (32.500 dollars) qui était menacé par un glissement de terrain et en 1989 pour les travaux à effectuer sur le temple Biswanath (34.000 dollars).

La contribution fournie par l'Unesco depuis le début de la campagne s'élève à 213.200 dollars (24.200 au titre du budget ordinaire, 43.000 au titre du Fonds du patrimoine mondial et 146.000 dollars au titre du Compte spécial de l'Unesco). En outre 81.000 dollars ont été versés à l'Unesco sous forme de fonds-en-dépôt, sur lesquels 65.000 dollars environ ont été transférés au gouvernement népalais. Les contributions financières du PNUD entre 1972 et 1980 se sont élevées à près de 546.000 dollars et des accords bilatéraux entre le gouvernement du Népal et plusieurs pays ont permis de réunir 110.000 dollars supplémentaires. De son côté le gouvernement népalais a affecté 5,2 millions de dollars au cours de la période 1975-1990 à la préservation de l'ensemble des sites culturels et des monuments du pays. En dehors des contributions financières directes, un certain nombre de pays ont fourni une contribution en nature, mais il s'est avéré très difficile de planifier les travaux de conservation et de les mener à bien d'une manière systématique.

En conséquence, le Secrétariat estime qu'un projet du PNUD pourrait faciliter la poursuite des actions entreprises dans le cadre de la campagne pour mettre en place le type d'infrastructures institutionnelles nécessaires pour aider le Népal à préserver son patrimoine culturel. Le projet du PNUD fournirait un financement initial permettant de s'attaquer aux questions de planification en général et de planification détaillée de la campagne, ainsi qu'une partie du financement de base nécessaire pour la formation et l'achat de l'équipement qu'elle suppose avant la remise en route de la campagne et, ultérieurement, pendant un an et demi à deux ans. Ce projet d'une durée de trois ans, serait doté d'un budget d'environ 435.000 dollars fourni par le PNUD auquel s'ajouterait une contribution (en nature) de 87.000 dollars du gouvernement. Ses objectifs spécifiques seraient les suivants :

- revoir et mettre à jour le plan directeur et élaborer un plan général d'action pour la vallée de Katmandou ;
- élaborer un plan d'action détaillé et une stratégie de promotion pour la Campagne internationale de sauvegarde réaménagée ;
- renforcer, par les moyens suivants, la capacité du Département d'archéologie d'assurer la préservation du patrimoine culturel du Népal par :
 - formation complémentaire du personnel,
 - amélioration du laboratoire de conservation.

Dans le cadre de la révision de la mise en oeuvre du plan d'action de la campagne, l'état des restaurations en cours a été dressé (copie peut en être consultée auprès du Secrétariat). Le Groupe de travail réuni pour évaluer la Campagne a, par ailleurs, recommandé une concentration sur un nombre restreint de monuments et sites. Parmi les 888 inclus à l'origine dans l'inventaire dressé pour la campagne, les suivants ont été retenus : le stoupa de Swayambhu avec ses 12 édifices, la place du Durbar à Patan (19 édifices) et le temple hindou de Pashupati composé de 13 éléments, tous trois spécifiquement énumérés lors de l'inscription de la Vallée de Katmandou.

5. La zone des Pyramides de Guizeh à Dahchour (Egypte)

Cet ensemble, inscrit en 1979 sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères (i), (iii) et (vi), a fait l'objet en 1988 de l'envoi du questionnaire de mise à jour des informations sur les biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine.

A l'époque, les réponses ont porté sur quatre éléments : le Sphinx, le complexe de Chéops à Guizeh, les pyramides de Kephren et de Mykerinos. Un changement de législation de protection a été signalé. En effet, une loi de 1983 conforte le pouvoir de l'Etat sur la gestion des sites. Cette loi s'est vue complétée par une centralisation administrative des mesures à prendre. En outre, la loi étend le périmètre de protection aux zones tampons du pourtour des sites archéologiques telles qu'elles sont définies par les autorités.

Depuis quelques années, le site des Pyramides est de plus en plus menacé, notamment par l'afflux des touristes et le développement incontrôlé du village avoisinant. Afin de mettre un terme à la détérioration des monuments qui en découle, les autorités égyptiennes ont élaboré un plan de développement de l'ensemble de la zone. Comme ce plan a donné lieu à des controverses en Egypte même, le Ministère de la culture a décidé de demander à un comité consultatif spécial d'experts internationaux de lui donner son avis sur le projet et il a prié le Directeur général de suggérer les noms d'experts de haut niveau de différents pays susceptibles de travailler au sein du comité avec des spécialistes égyptiens.

Le comité consultatif, composé de neuf experts égyptiens et six experts étrangers, s'est réuni au Caire du 14 au 18 mai 1990 pour étudier les divers aspects du projet, dont le principal objectif est de renforcer la protection du site en prenant diverses mesures de réaménagement et en l'isolant totalement.

Le comité a pleinement approuvé les réaménagements prévus, à savoir :

- contrôle rigoureux de l'accès au site ;
- suppression de toutes les structures modernes : bâtiments, plates-formes, murs, barrières, etc. ;
- remplacement des routes goudronnées par des pistes de sable stabilisé ;
- interdiction de tous les véhicules à moteur à l'exception des voitures électriques conduites par le gardien du site ;
- contrôle du nombre des visiteurs admis sur le site ;
- création d'un itinéraire obligatoire pour les chameaux et les chevaux ;
- exclusion de tous les autres animaux : chiens, chèvres, etc., et il a souligné leur caractère d'urgence.

En ce qui concerne les moyens d'isoler la zone, le Comité a préconisé les mesures suivantes :

- (a) en bordure orientale du site (près du Sphinx) : une fois achevées les fouilles archéologiques nécessaires, mise en place d'une structure légère, un peu en dessous du niveau actuel du sol, comportant des rangées de sièges en pente douce pour les spectateurs du spectacle son et lumière, la hauteur de la nouvelle structure ne devant pas excéder 6 m ; une simple barrière devrait être érigée des deux côtés de cette structure pour interdire toute intrusion ou construction indésirable ;
- (b) en bordure septentrionale (fin de la route des pyramides) : le guichet installé de ce côté pour contrôler l'accès des visiteurs devrait être une structure très légère et simple conçue de façon à ne pas altérer la topographie ou la physionomie actuelles de la colline et à ne pas affecter la vue.

La recommandation principale formulée par le Comité concerne l'élaboration d'un plan directeur pour l'ensemble de la zone, y compris la zone tampon, sur la base d'études détaillées. En transmettant aux autorités égyptiennes le rapport du Comité d'experts (qui est à la disposition des membres du Comité qui souhaiteraient le consulter) le Directeur général a attiré tout spécialement l'attention sur cette recommandation ; et fait observer que, dans la mesure où il s'agit d'un site protégé par la Convention du patrimoine mondial, le Comité souhaiterait sans doute pouvoir étudier le plan directeur avant qu'il ne soit mis à exécution. Il a également fait part aux autorités égyptiennes des inquiétudes exprimées par le Bureau lors de sa réunion de juin 1990 quant aux risques que les travaux de construction pourraient faire courir au site et appelé l'attention sur la nécessité réaffirmée à cette occasion de préserver celui-ci dans son intégrité.

S'agissant du Sphinx, le Directeur général a accordé 100.000 dollars pour des travaux de sauvegarde. Une mission d'expert, en novembre 1989, a confirmé l'urgence d'une intervention pour la sauvegarde du Sphinx, portant sur des études approfondies qui permettront la mise en place de pierres de remplacement de même qualité, mais de résistance plus élevée à l'action des agents destructeurs. Il a recommandé que l'allocation de l'Unesco soit affectée à l'achat d'équipement à cette fin (porosimètre, machine d'essai à la compression et matériel nécessaire aux tests à effectuer sur la pierre). Cette équipement a été fourni.

Suite aux recommandations de cet expert, une équipe du Centre expérimental français de recherches et d'études du bâtiment et des travaux publics (CEBTP), a réalisé, en avril 1990, un examen et une auscultation dynamique afin d'estimer la qualité de la pierre non destructrice et d'apprécier son degré d'homogénéité. Au terme de ces tests et analyses, le Centre a conclu que la pierre du cou et de la tête du Sphinx était de bonne qualité.

A la demande des autorités égyptiennes, le Getty Conservation Institute a entrepris un projet de recherche visant à déterminer les facteurs qui contribuent à la détérioration du Sphinx. A cet fin, une station météorologique fonctionnant à l'énergie solaire a été installée sur le dos du Sphinx afin de recueillir des données sur l'environnement du site et des alentours pendant l'année ou les deux années à venir. Ce dispositif permettra de collecter et d'analyser des informations sur la vitesse et la direction des vents, le rayonnement solaire, la température de l'air et de la surface du monument, le degré d'humidité et les précipitations.

Les résultats de ce projet de recherche et de la mission entreprise par le CEBTP permettront aux experts de porter un diagnostic précis sur l'état du monument et d'élaborer un plan d'action pour sa sauvegarde.

Le Secrétariat rendra compte oralement au Comité de tout élément nouveau concernant ces projets.

6. Le Secrétariat a toutefois considéré utile de présenter au Comité de brefs rapports sur des sites ayant récemment fait l'objet de demandes d'assistance d'urgence ou d'assistance technique ou encore pour lesquels des informations pertinentes ont pu être remises depuis la réunion du Bureau.

7. Ile de Gorée (Sénégal)

Ce site inscrit, depuis 1978, sur la Liste du patrimoine mondial au titre du critère (vi) fait l'objet, depuis décembre 1980, d'une campagne internationale de sauvegarde à la suite d'un appel lancé à la communauté internationale par le Directeur général de l'Unesco.

tio
le
é.

En 1981, un plan directeur de sauvegarde, précisant les critères d'intervention pour la restauration des bâtiments, tant publics que privés, et prévoyant leur réhabilitation fonctionnelle, ainsi que les travaux de voirie nécessaires, a été adopté.

C'est ainsi que depuis l'inscription, grâce à des financements nationaux, bilatéraux ou multilatéraux, des travaux de restauration ont été effectués sur plusieurs bâtiments.

Il est à noter que sur les dix bâtiments choisis, à l'origine, dans le plan d'action de la campagne internationale pour être l'objet de restaurations, seuls quatre d'entre eux ont bénéficié de travaux financés par l'Etat ou dans le cadre bilatéral : la Maison du Soudan dont les travaux financés par la République fédérale d'Allemagne sont terminés ; la Capitainerie, non encore achevée (fonds de la République de Corée) ; la Maison "Victoria Albis" et les ruines de la Maison "Diouga Dieng" ont pu être partiellement restaurées ou renforcées grâce à un apport national. Les six autres bâtiments inclus dans le Plan d'action sont, soit à l'état de ruines, soit surpeuplés et n'ont donc pas pu faire l'objet de la réhabilitation fonctionnelle envisagée :

	<u>Affectation</u>	<u>Etat</u>
1. Maison J. Basse	Annexe Galerie d'exposition	En ruine
2. Maison Hortala	Crèche	En ruine
3. Ancienne Maison Andrand	Théâtre de verdure	En ruine
4. Ancienne Ecole William Ponty	Centre culturel	Occupée par des familles d'anciens fonctionnaires - 120 personnes
5. Ancienne Ecole des Soeurs	Bibliothèque publique	Occupée par des familles d'anciens fonctionnaires
6. Ancien Pavillon des Soeurs	Ateliers pour artistes	Occupé par des familles - 50 personnes

Toutefois, indépendamment du Plan d'action de la campagne, de nombreux autres bâtiments ont été restaurés et affectés à des institutions éducatives et culturelles.

Le Fort d'Estrées a bénéficié d'un financement du Liban et abrite le musée historique. La Maison des esclaves, prise en charge par la Fondation Gorée/Fraternité, bien qu'encore en cours d'aménagement et de restauration, abrite elle aussi un musée sur la Traite. Le Musée de la mer, financé par la France, est fermé depuis quatre ans. L'Université des mutants qui a été installée dans un bâtiment restauré par le Sénégal est actuellement utilisé comme centre de conférence. La Maison du marin, financée par la France, sert aux escales de la Marine française. Un dispensaire a été installé dans un bâtiment ancien, grâce au financement conjoint de l'Ordre souverain de Malte et de l'Italie, et la Mosquée restaurée, grâce à la fondation Aga Khan. La Batterie de la plage a été restaurée avec des fonds nationaux et convertie en marché. Le gouvernement du Sénégal a d'ailleurs également financé les restaurations des bâtiments abritant le commissariat de police, l'école communale, l'école du Lion, la dcuane, la caserne des sapeurs-pompiers installée dans l'ancienne Mairie. Les travaux d'aménagement du port, l'éclairage public et les équipements de voirie ont été exécutés avec un prêt de la Banque mondiale.

Un élément important de l'Ile, la "Batterie de l'Ouest", a bénéficié d'une assistance d'urgence du Fonds du patrimoine mondial d'un montant de 33.000 dollars en 1981. Il s'agissait, à l'époque, de consolider la Batterie et les remparts qui, fortement affectés par la violence de la mer dans cette partie de l'Ile, risquaient l'écroulement. Malgré ces travaux, cet ensemble est à nouveau très menacé, certaines parties s'étant déjà affaissées. Le récent bilan du Plan d'action fait ressortir le mauvais état du Castel, très visité par les touristes mais devenu dangereux.

Une assistance d'un montant de 19.600 dollars a également été accordée au titre du Fonds pour aider à la formation de techniciens chargés de la rénovation de Gorée.

Une action sur les bâtiments restant à restaurer ne peut toutefois être envisagée sans qu'au préalable le problème de leur réaffectation n'ait été réglé. Plusieurs d'entre eux abritent actuellement un nombre important de familles résidant dans l'Ile.

8. Hal Saflieni Hypogeum (Malte)

Ce site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1980 au titre du critère (iii) est un des monuments concernés par la campagne de sauvegarde qui a été lancée en faveur de Malte.

Dès 1979, sur financement du Fonds (2.300 dollars), un expert a été envoyé pour étudier les problèmes de climatologie et d'hydrologie et conseiller les autorités compétentes sur l'équipement nécessaire pour y remédier.

Le Fonds du patrimoine mondial a été sollicité en 1981 pour permettre l'attribution d'équipement pour la climatisation (3.570 dollars).

Lorsque le groupe de travail créé dans le cadre de la campagne internationale a visité l'Hypogée en avril 1983, il a pu constater les problèmes posés par le degré élevé d'humidité, et notamment la prolifération d'algues sur les murs qui endommageait les peintures murales ; en conséquence, il a recommandé de faire appel à des spécialistes de l'hydrologie et de la ventilation, de modifier le système d'éclairage, de démolir les bâtiments qui surplombaient l'Hypogée et de construire une nouvelle entrée.

Les autorités contrôlent depuis trois et demi la température et le niveau d'humidité de l'Hypogée grâce à l'équipement fourni par l'Unesco. Une allocation de 2.700 dollars au titre du Fonds a permis de recruter un expert en hydrologie qui s'est rendu sur place en décembre 1988 pour déterminer l'origine des eaux qui infiltrent le monument ; ses conclusions provisoires sont que l'humidité est due essentiellement aux infiltrations d'eaux souterraines provenant du réseau d'adduction d'eau et en particulier du système de collecte des eaux usées. Des tests et analyses complémentaires sont en cours de réalisation. Le système d'éclairage a été modifié, ce qui a eu pour résultat d'arrêter la prolifération des algues. Par ailleurs, le Compte spécial ouvert pour financer la campagne a permis l'envoi en 1990 de deux experts pour examiner le système de ventilation (8.360 dollars) et dont le rapport peut être consulté auprès du Secrétariat. Des spécialistes français ayant travaillé à Lascaux ont visité l'Hypogée en juin 1990 et ont donné leur avis sur les problèmes de ventilation, le nombre de visiteurs et la nouvelle entrée pour laquelle on dresse déjà des plans. Les bâtiments surplombant l'Hypogée ayant déjà été démolis, il est devenu urgent de construire une nouvelle entrée pour assurer la protection adéquate du monument.

9. Site archéologique de Leptis Magna (Jamahiriya arabe libyenne)

Ce site, inscrit en décembre 1982 sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères (i), (ii), (iii), fait l'objet d'une attention constante de la part des autorités libyennes. Il se trouve depuis 1987 sérieusement menacé par les conditions climatiques entraînant des crues de l'oued Lebda.

En 1988, une mission du Secrétariat a permis de constater que les eaux qui avaient débordé de l'oued avaient affecté la plupart des monuments importants du site et, plus particulièrement, les thermes, le nymphée, le nouveau forum, la basilique, la voie à la colonnade (la partie inférieure s'étant entièrement affaissée), le vieux forum et le port antique. L'équipement de pompage nécessaire à l'époque pour les premiers travaux d'urgence a été fourni grâce à l'aide accordée au titre du Fonds du patrimoine mondial (brouettes mécaniques - dumpers, 18.000 dollars des Etats-Unis).

En novembre 1989, le Secrétariat a été informé que l'évacuation du sable hors des monuments et des rues avait été effectuée. Cependant, l'eau stagnait encore dans les thermes endommageant les mosaïques et attaquant par leur salinité le mortier de jointoiment des pierres. C'est ainsi qu'au titre de l'assistance d'urgence 8.000 dollars des Etats-Unis étaient accordés pour l'achat d'une pompe électrique sur générateur. Toutefois, il est certain que si des mesures préventives n'étaient pas prises, les crues périodiques de l'oued Lebda continueraient de menacer Leptis Magna.

Il est à noter que des équipes d'archéologues de plusieurs pays ont manifesté leur intérêt et leur volonté de participer à la mise en valeur du site dès qu'il aura été protégé définitivement des crues de l'oued Lebda.

De concert avec les autorités libyennes et en liaison avec la Division des sciences écologiques, il a été décidé d'élaborer un projet de protection du site. Le financement serait couvert, soit par les autorités libyennes, soit par des sources de financement extrabudgétaires, tant pour la remise en état du site que pour les travaux de protection proprement dits.

Un financement récent du Fonds du patrimoine mondial (17.500 dollars des Etats-Unis) permettra l'envoi d'une mission pluridisciplinaire (archéologue, hydrologue et ingénieur hydraulicien) prévue pour le mois d'octobre 1990. Cette mission sera chargée d'établir l'étude technique des ouvrages hydrauliques et des aménagements de l'oued Lebda, ainsi que de deux autres ouadi voisins, nécessaires à parer aux crues. Cette mission avait également pour tâche de proposer d'éventuelles améliorations des ouvrages de protection existants.

10. Ville historique d'Ouro Preto (Brésil)

Ce site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1980 au titre des critères (i) et (iii) a fait l'objet d'une réponse des autorités brésiliennes à l'enquête sur l'état de conservation des sites culturels du patrimoine mondial effectuée par le Secrétariat en 1988.

Depuis son inscription, des changements sont intervenus dans le cadre juridique et administratif le régissant en vue d'augmenter l'efficacité de la protection légale. L'administration de l'Etat de Minas Gerais - tout en respectant l'autonomie municipale - a édicté plusieurs décrets ayant pour but d'assurer une protection spéciale aux villes d'Ouro Preto et de Mariana et à leur environnement naturel, ainsi que de déclarer d'utilité publique certains espaces pour en permettre l'expropriation en vue d'une meilleure préservation de l'environnement.

Au niveau fédéral, les modifications législatives se rattachent, fondamentalement, au rapport administratif entre le Secrétariat national pour le patrimoine historique et artistique (SPHAN) et la Fondation nationale "Pro-Memoria", organes responsables de la conservation des sites inscrits.

Ayant vu sa population s'accroître, la ville d'Ouro Preto s'est trouvée confrontée à des problèmes complexes provenant de sa situation, de sa topographie, des caractéristiques de son sous-sol, et du système même d'organisation et d'occupation de son espace. Bien que toute la zone urbaine bénéficie d'une protection juridique renforcée depuis l'inscription, il est impossible d'empêcher certaines altérations du caractère de la ville. Le SPHAN travaille de façon permanente à conserver et à préserver, non seulement les monuments architecturaux et artistiques notables, mais aussi tout l'ensemble urbain dans lequel les nouvelles constructions en cours sont surveillées et orientées de façon permanente.

Au regard de la zone tampon, ainsi qu'il a été noté dans le paragraphe précédent, la ville est en expansion, surtout dans les zones périphériques. Un grand nombre de quartiers et de lotissements nouveaux se sont implantés, demandant des travaux de terrassement, des ouvertures de voies de circulation et des travaux d'infrastructure urbaine entraînant une intense occupation des lieux. Les changements qui en découlent modifient bien évidemment l'environnement.

Depuis son inscription, Ouro Preto a fait l'objet de nombreux travaux de conservation et de restauration. Ceux-ci, pour la plupart, ont été achevés, notamment les réparations architecturales et artistiques sur des monuments religieux et civils, ainsi celles des églises de "Sao José", "Nossa Senhora do Rosario do Padre Faria", "Nossa Senhora do Rosario", "Nossa Senhora das Mercês e Misericordia", "Nossa Senhora da Conceição de Antonio Dias", "Santa Efigênia", des chapelles de "Nossa Senhora das Dores e de Sant'Ana", des Musées de "Inconfidência", de l'église de "Nossa Senhora do Carmo", de la "Casa dos Contos", de la "Casa da Baronesa", et du Jardin botanique. On doit y ajouter encore les travaux de soutènement des pentes de collines qui, en raison des fortes pluies, risquaient de provoquer des glissements de terrain et, donc, la destruction de certaines zones de la ville et de monuments. Il faut également noter les efforts continus des citoyens eux-mêmes pour la conservation de l'ensemble architectural urbain. Des travaux supplémentaires s'imposent toutefois, notamment sur l'infrastructure urbaine : réseaux électriques, égouts, amélioration de la circulation, drainage des eaux d'écoulement et aménagement de l'environnement par la mise en place d'espaces verts.

Si un rapport établi par l'ICCROM en 1988 permet de considérer positivement la conservation de la partie historique de la ville, il fait malheureusement état d'un développement mal contrôlé des constructions sur les flancs des collines en dépit des risques de glissement de terrain. Il convient de noter qu'aucun plan global de conservation n'existe jusqu'à présent. Il serait utile que le Comité rappelle aux autorités compétentes l'urgence d'élaborer un tel plan.

11. Centre historique de Quito (Equateur)

Ce site inscrit en 1978 sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères (ii) et (iv) a été très affecté par un tremblement de terre, survenu en mars 1987.

Grâce à une assistance d'urgence de 30.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique allouée au titre du Fonds du patrimoine mondial, un expert a effectué, en novembre 1988, une mission sur place pour aider les autorités nationales et locales à évaluer les dégâts dus au séisme et déterminer les travaux de restauration et de consolidation à entreprendre d'urgence, notamment sur les églises et monastères de Santa Clara, San Augustin, Santo Domingo, El Tejar, Guapulo, El Sagrario et San Francisco. Cette mission a permis de chiffrer le coût total des travaux de restauration des monuments de Quito aux alentours de 6 millions de dollars.

A
tance
trava

pr
m
s

A sa onzième session, le Comité du patrimoine mondial a approuvé une assistance d'urgence complémentaire s'élevant à 70.000 dollars pour effectuer les travaux de consolidation les plus urgents.

Parallèlement, le PNUD a dégagé 130.000 dollars pour les travaux à entreprendre sur San Augustin et El Sagrario, l'allocation du Fonds du patrimoine mondial devant servir à la restauration du couvent de Santa Clara et des églises Santo Domingo et de Guapulo.

Actuellement plusieurs restaurations sont en cours, entreprises par des institutions diverses. L'Institut national du patrimoine culturel (INPC) a en charge la restauration de El Sagrario, Santo Domingo, San Augustin, Santa Clara, San Francisco et Guapulo. La Banque centrale d'Équateur a pris en charge la Merced, la "Compania de Jesús", la municipalité de Quito, la Cathédrale, ainsi que diverses églises paroissiales du centre historique. L'ensemble des restaurations s'effectuent en liaison étroite avec le projet PNUD/UNESCO (ECU/88/001) "Restauration des monuments historiques affectés par le séisme de mars 1987". D'autres travaux sont également effectués grâce à des fonds provenant de la coopération bilatérale (Italie, Espagne, Belgique).

En 1989, le Président du Comité du patrimoine mondial a approuvé 15.000 dollars pour l'organisation d'un séminaire sur la réhabilitation du Centre historique de Quito. En effet, outre les travaux ponctuels de restauration, un plan cohérent de réhabilitation s'impose, le centre historique de Quito étant soumis aux effets négatifs d'une surpopulation et d'une circulation intense. L'expert principal du projet régional PNUD/UNESCO pour la sauvegarde et le développement du patrimoine culturel en Amérique latine a collaboré à l'organisation de ce séminaire qui avait pour objectif d'élaborer :

- (i) une stratégie globale pour la réhabilitation à court et moyen terme ;
- (ii) un programme d'assistance technique et financière à soumettre à des bailleurs de fonds internationaux ;
- (iii) un cadre institutionnel ; et
- (iv) de donner un avis sur le Plan proposé par la municipalité de Quito et sur l'identification des fonds nécessaires et sur leur gestion.

Les conclusions de ce séminaire soulignent le problème que posera le financement des projets de conservation et de réhabilitation socio-économique. La création en 1987 d'un Fonds de sauvegarde (FONSAL), la mise en place en 1988 de la Fondation Caspicara (fondation équatorienne pour la diffusion des valeurs historiques et culturelles du pays) et la décision d'élaborer un plan directeur pour le centre historique de la ville ont été considérées comme des instruments susceptibles d'attirer des fonds internationaux publics ou privés.

Plusieurs études de faisabilité ont été ébauchées au cours du Séminaire pour lesquelles des financements internationaux ont été identifiés (PNUD/BID) portant sur :

- (i) le développement et la gestion du tourisme dans le Centre historique de Quito (160.000 dollars), étant entendu que le tourisme devra rester compatible avec le plan directeur ;
- (ii) la réhabilitation urbaine du Centre historique (250.000 dollars) ;
- (iii) le renforcement du Service de la planification de la municipalité (150.000 dollars).

Depuis son inscription, le Centre historique de Quito s'est vu allouer 185.000 dollars au titre du Fonds du patrimoine mondial.

12. Vieille ville de Sana'a (Yémen)

Inscrite en 1986 au titre des critères (iv), (v) et (vi) sur la Liste du patrimoine mondial, Sana'a fait l'objet d'une campagne internationale de sauvegarde depuis 1984, le périmètre de la zone inscrite étant identique à celui de la zone qui fait l'objet de la Campagne.

Cette campagne est un bon exemple du rôle catalyseur que l'Unesco peut jouer dans le développement de la coopération internationale dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel. Le gouvernement yéménite a mis en place un comité spécialement chargé d'aider au déroulement de la Campagne et a préparé, en collaboration avec l'Unesco, un plan d'action détaillé permettant d'échelonner les activités de restauration et de promotion.

A l'époque de l'inscription où une restauration s'imposait pour de nombreux bâtiments, les problèmes étaient pour l'essentiel liés à l'inadaptation croissante des équipements et de l'architecture aux conditions de vie d'une capitale moderne et à la nécessité d'exercer un contrôle sur les constructions nouvelles. L'ICOMOS s'était, à l'époque de son évaluation, interrogée sur l'efficacité d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial au regard des dangers qui menaçaient ce bien. Par ailleurs en 1989, des informations recueillies par diverses missions de l'Unesco portaient à croire qu'un projet d'aménagement du Wadi Saïla était en train d'être lancé et pouvait être nuisible à l'intégrité du site. Le Comité du patrimoine s'en était d'ailleurs inquiété. Les autorités yéménites avaient affirmé qu'aucun projet de ce genre n'était en cours.

Les travaux effectués dans le cadre de la campagne sont pour la plupart financés dans le cadre de coopérations bilatérales et s'inscrivent en complément de l'effort national. C'est ainsi que, pour l'année 1990, 16.200.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique et 2.000.000 de francs suisses ont été réunis et seront en principe utilisés comme suit :

. <u>Italie</u>	\$
- Etudes techniques du centre historique	1.200.000
- Restauration du "quartier italien"	6.400.000
. <u>République de Corée</u>	
- Equipement de la Direction de la Campagne internationale	230.000
. <u>République démocratique populaire de Corée</u>	
- Etudes techniques	240.000
. <u>Norvège</u>	
- Restauration du Samsarat al-Nahas et installation d'un centre d'artisanat traditionnel	330.000
. <u>Pays-Bas</u>	
- Pavage des rues	700.000
- Restauration du Samsarat al-Gumruk	700.000
. <u>France</u>	
- Restauration du rempart, étanchéisation des toits des maisons	100.000

. <u>République fédérale d'Allemagne</u>	\$
- Restauration du Samsarat al Mansouria transformé en galerie d'art	300.000
- Reconstruction de l'hôpital du Souk Al-Bajer	2.000.000
. <u>Etats-Unis d'Amérique</u>	
- Restauration du Samsarat Muhammad bin Hassan bin Qassim	4.000.000
. <u>Suisse</u>	
- Restauration de deux maisons anciennes et production de films et de livres sur l'histoire, l'artisanat, les arts et l'architecture de la vieille ville de Sana'a	2.000.000

De leur côté les autorités nationales envisagent plusieurs actions sur financement national :

- Le 5e projet de pavage des zones de Bahar Rejraj et Bustan Shaareb ;
- Le Projet d'études techniques relatives au Wadi Al-Saila sera complètement terminé à la fin d'août ;
- Trois études techniques sur le drainage des eaux de pluie et les projets de pavage pour les zones de Bustan Sultan, de la rue Al-Dafa'ai, d'Al-A'alami, Al-Felchi et Al-Quzali :
 - (i) plan général des services publics pour la vieille ville de Sana'a ;
 - (ii) étude technique pour le caravansérail d'al-Majjah
 - (iii) restauration de deux maisons anciennes.

Au regard des projets en cours quatre d'entre d'eux devraient s'achever cette année :

1. Celui concernant l'école Ibn Al-Amir cofinancé par le gouvernement du Yémen et la République fédérale d'Allemagne sera terminé en septembre de cette année.
2. Le 4e projet de pavage, financé localement.
3. Celui concernant la partie sud du rempart, financé par le gouvernement du Yémen et la France.
4. La restauration de trois bains publics sera achevée en septembre grâce à un financement local.

Un projet PNUD/UNESCO (YEM/88/006) d'un montant de 374.800 dollars a été mis en oeuvre depuis mai 1988 pour soutenir les actions de formation du personnel local et de recherche de financement. Une liste détaillée des activités entreprises dans le cadre de la Campagne peut être consultée auprès du Secrétariat.

Au titre du Fonds du patrimoine mondial une requête d'assistance internationale s'élevant à 13.000 dollars a été approuvée en 1990 par le Président du Comité du patrimoine mondial pour permettre aux responsables locaux de bénéficier des conseils d'un spécialiste en architecture religieuse islamique pour la protection et la mise en valeur de la grande mosquée de Sana'a.

13. Tipasa (Algérie)

Inscrite, en 1982, sur la Liste du patrimoine mondial, au titre des critères (iii) et (iv), Tipasa est devenue, en 1984, un chef-lieu de Wilaya. Cette décision a engendré la nécessité de services et d'équipements nouveaux et a entraîné une forte croissance urbaine et un développement touristique. Bien qu'installées hors du périmètre de l'enceinte de la ville antique, les nouvelles constructions ont altéré l'unité du paysage. Un expert de l'Unesco, financé par le Fonds du patrimoine mondial, s'est rendu sur place du 8 au 13 juillet 1989 pour évaluer le programme de développement urbain et ses effets sur le site. Il est à noter que la construction d'un hôtel sur le site archéologique a été déconseillée dans les conclusions de l'expert que l'on peut consulter auprès du Secrétariat. Ce site a été affecté par un violent séisme en octobre 1989. En décembre 1989, une mission du Secrétariat a permis aux autorités algériennes de formuler une demande au titre du Fonds du patrimoine mondial pour demander l'envoi d'une mission de diagnostic, ce diagnostic devant indiquer les possibilités d'utilisation des constructions affectées.

Une assistance d'urgence de 18.900 dollars des Etats-Unis d'Amérique a permis l'envoi en mars-avril 1990 d'une mission d'expert dont l'objectif était d'examiner la stabilité de la structure de certains édifices et de suggérer, en collaboration avec les autorités locales, les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la conservation des bâtiments appartenant au site classé et, notamment, le centre d'études archéologiques de l'ensemble du Musée et des réserves archéologiques de Tipasa. La mission a pu constater que le bâtiment abritant le musée ne présentait pas de signes visibles de dégradations graves dues au séisme. Quelques travaux sont apparus nécessaires, mais la stabilité n'était pas affectée.

Les petits objets découverts dans le site antique de Tipasa, qui ne sont pas exposés dans le Musée, sont entreposés dans un bâtiment, construit en 1942 et devenu dangereux. Comme il ne représente aucun caractère historique, sa démolition peut être envisagée. Toutefois, comme il est indispensable de protéger les objets entreposés, il convient de les transporter dans un local moins vétuste. Des mesures urgentes ont été recommandées par l'expert.

La visite de l'expert au Centre maghrébin a permis d'identifier de nombreuses dégradations dues au séisme sur le bâtiment principal. La récupération du bâtiment abritant le Centre maghrébin s'est avérée possible moyennant un confortement sérieux des murs.

Parallèlement à la mission du spécialiste en structure, un architecte était également envoyé sur place pour se pencher sur un programme de restructuration de l'actuel village de Tipasa, (situé dans le périmètre de la zone inscrite sur la Liste du patrimoine mondial) et formuler des recommandations sur les aménagements futurs qui pourraient y être apportés.

Le consultant a pu disposer du projet de restructuration urbaine de Tipasa et a fourni des commentaires, précisant en particulier la nécessité de disposer d'un plan topographique précis avant de proposer l'introduction de constructions nouvelles dont le volume et les hauteurs resteraient à étudier. Le rapport technique des experts peut être consulté auprès du Secrétariat.

14. Grande Muraille de Chine

Au titre de la donation au Fonds du patrimoine mondial de 885.000 francs français (environ 146.000 dollars) effectuée en novembre 1988 par le Comité international pour la sauvegarde de Venise et de la Grande Muraille de Chine, les autorités chinoises ont communiqué au Secrétariat un plan de restauration de la passe de Mutianyu. Les travaux porteront essentiellement sur les plates-formes, plusieurs s'étant partiellement effondrées, et devraient être achevés en 1992. Un contrat pour la réalisation de ces travaux vient d'être proposé aux autorités chinoises.

15. Propositions du Secrétariat

Dans la mesure où il s'est avéré que, pour inégales qu'elles soient, les réponses au questionnaire fournissaient des informations non négligeables, comme l'a souligné le Bureau lors de sa 14e session, le Secrétariat considère qu'il serait opportun de procéder au dépouillement systématique des réponses reçues (dont l'ICOMOS a reçu copie). Jusqu'à présent, cette tâche n'a pu être effectuée en raison du retard pris dans la création des postes prévus pour renforcer le personnel chargé de la mise en oeuvre de la Convention.

Le dépouillement systématique des réponses permettrait, dans un premier temps, au vu des insuffisances constatées, d'appeler l'attention des Etats parties sur l'importance qui s'attache à disposer du maximum d'informations précises, celles-ci devant devenir la base du fichier technique évoqué lors du Bureau. Ce fichier ne devrait pas se limiter à des informations strictement descriptives. Il devrait pouvoir être complété par les éléments découlant des actions d'assistance technique, entreprises au titre du Fonds du patrimoine mondial, tout comme de la réalisation des plans d'action des campagnes internationales de sauvegarde en cours (ainsi qu'illustré par les paragraphes 4, 7, 8 et 13 du présent document), ou de la mise en oeuvre de projets de restauration, entrepris sur financements extrabudgétaires (PNUD, Fonds-en-dépôts, etc.) dans le cadre de l'action opérationnelle de la Division.

Si le Comité en décidait ainsi, il serait souhaitable de retarder l'envoi de la troisième série de questionnaires. Préalablement, on pourrait envisager le dépouillement des 42 réponses déjà reçues, un échantillon des fiches qui auront ainsi pu être élaborées sera présenté au Bureau. Des lettres seraient également adressées aux Etats parties dont les réponses seraient jugées insuffisantes pour permettre d'évaluer l'état des biens inscrits. La procédure ci-dessus permettrait d'identifier les situations critiques qui feront l'objet d'un rapport au Comité, pour examen, à l'instar de la procédure suivie par l'UICN pour les biens naturels. Dans le cadre d'un renforcement des activités d'information et de documentation, la Division du patrimoine culturel a envisagé d'établir une base de données sur les législations de protection du patrimoine culturel immobilier. Dès que les mesures décidées pour le renforcement du personnel chargé de la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial seront effectives, une enquête sera faite auprès des Etats parties dont les réponses pourraient s'inscrire en complément du fichier technique précité.

Parallèlement à une telle démarche et à titre expérimental, le diagnostic systématique des sites inscrits pourrait être envisagé sur une base régionale. La région d'Amérique latine et des Caraïbes, favorisée par l'existence d'un projet régional PNUD pour le patrimoine culturel, pourrait être choisie, étant entendu que le financement nécessaire à une telle action devrait faire l'objet d'une allocation du Fonds.

Au vu des résultats comparatifs des deux procédures, le Comité déciderait alors de l'approche à retenir. Le Secrétariat tient toutefois à souligner que la seconde approche risquerait de rencontrer des difficultés de mise en oeuvre dans les régions où n'existe pas de structure analogue au projet PNUD/UNESCO précité, l'envoi de missions systématiques représenterait un investissement important pour le Fonds autant qu'une charge de travail supplémentaire non négligeable pour le Secrétariat.